



DIAGNOSTIC PISCICOLE EN RIVIERE - LA PECHE ELECTRIQUE -

Le poisson : un bon indicateur de la qualité du milieu

Les poissons occupent toute la chaîne trophique, et notamment son dernier maillon. Ils constituent à ce titre un excellent intégrateur de la qualité du milieu aquatique dans ses dimensions physiques et biologiques, et sont particulièrement propice à l'évaluation de l'état de l'environnement aquatique d'eau douce.

Les peuplements ichtyologiques sont donc utilisés depuis quelques années comme indicateur biologique pertinents font l'objet de suivis réguliers.

Objectifs

Écologiques

Pour découvrir la richesse biologique d'une rivière, sa productivité, la présence d'espèces patrimoniales, la dynamique des populations, les dysfonctionnements du peuplement, l'intérêt des habitats aquatiques.

Réglementaires

Pour répondre aux obligations de la "Loi sur l'Eau" dans le cas d'opérations de vidange, de curages ou d'aménagements hydrauliques. Le diagnostic évalue la sensibilité piscicole vis à vis des impacts potentiels.

Communication

Pour informer les usagers de la qualité piscicole de la rivière et développer des supports pédagogiques

Halieutiques

Pour connaître les potentialités et l'intérêt piscicole, gérer les populations et les stocks, valoriser et développer l'activité de pêche.

Maîtres d'Ouvrages

Les collectivités territoriales, les syndicats de rivière et d'assainissement, les gestionnaires d'infrastructures routières ou ferroviaires, les industriels, les parcs nationaux et régionaux...

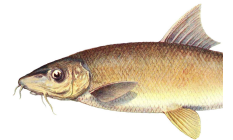
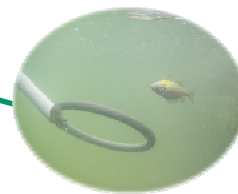


Principe

La pêche à l'électricité consiste à soumettre les poissons à un faible champ électrique qui les attire et les tétanise temporairement. Ce laps de temps permet aux techniciens de les capturer à l'épuisette et de les maintenir en vivier le temps de réaliser une biométrie.



Cette technique présente l'avantage de ne pas être dommageable aux poissons, d'offrir de réelles garanties d'efficacité et de présenter un protocole reproductible. Elle est aujourd'hui pratiquée en routine dans les réseaux de suivis biologiques et dans les études d'impact.



La méthode connaît de nouvelles perspectives avec la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui impose le suivi des poissons pour évaluer le bon état écologique des rivières.

Conformément à la législation en vigueur :

- les appareils de pêche électrique font l'objet de révision régulière et d'une vérification annuelle de mise en conformité par l'Apave.
- le personnel dispose d'une formation aux premiers secours.
- Hydrosphère se charge d'acquiescer les autorisations préfectorales de pêche et de demander les autorisations des propriétaires riverains et des associations détenteurs du droit de pêche (AAPPMA).



L'Indice Poissons Rivière (IPR)

L'Indice Poisson Rivière, établi en 2002, est basé sur la comparaison du peuplement observé dans les milieux avec un peuplement de référence (non perturbé). Normalisé depuis 2004 (NFT-90-344), il est conforme aux prescriptions européennes de la Directive Cadre sur l'Eau concernant l'évaluation de l'état écologique des cours d'eau. Le calcul de l'IPR consiste à évaluer le niveau d'al-

tération des peuplements de poissons à partir de différentes caractéristiques écologiques des peuplements appelées métriques. Ces métriques, sensibles à l'intensité des perturbations anthropiques, reposent sur la diversité, la structure trophique, l'abondance des espèces, le nombre d'espèces spécialisées et la densité totale. L'indice donne une note d'autant plus élevée que l'écart à la situation de référence est élevé. La mise en oeuvre de l'IPR s'est également accompagnée d'une harmonisation des protocoles d'échantillonnages (voir ci-dessous).

Techniques

En rivières peu profondes



Ces pêches, dites « complète », sont réalisées à pied, sur une station optimale à 20 fois la largeur du cours d'eau conformément à la norme européenne de 2003 relative à l'estimation de la composition et de l'abondance des espèces piscicoles (NF EN 14011). La technique du "sondage" piscicole, consistant à prospector une seule fois en continu la station de pêche permet le calcul de l'IPR.

En rivières profondes

Un protocole spécifique aux "grands milieux" a été mis au point par le CSP en 2004 pour harmoniser les méthodologies d'échantillonnage au niveau européen. Ce protocole consiste à réaliser une pêche dite « partielle », en bateau, reposant sur des Echantillons Ponctuels d'Abondance (EPA) répartis aléatoirement sur le cours d'eau.



Moyens

Hydrosphère dispose de tous les matériels adaptés à la taille et à la profondeur des rivières.

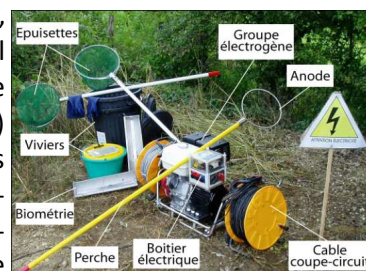
Rivières de petites tailles (< 3 m)

Sur les rivières de faibles largeurs et parfois difficiles d'accès, les pêches sont réalisées par deux techniciens à l'aide d'un appareil léger portable alimenté par une batterie (type "Martin pêcheur").



Moyennes et grandes rivières (> 3m)

Sur les rivières plus larges, il est employé un matériel équipé par un groupe électrogène (Type "EFKO") posé en berge ou dans une embarcation. Ce matériel dispose d'un important rayon d'action et se révèle efficace dans les grands volumes d'eau.



Pour nous contacter :

HYDROSPHERE
2 avenue de la mare
95310—Saint-Ouen-l'Aumone
Tél. : 01.30.73.17.18
Email : infos@hydrosphere.fr
www.hydrosphere.fr

Exploitation des résultats

Biométrie

Tous les poissons capturés sont déterminés, dénombrés, pesés et mesurés. Ces données permettent de connaître précisément la composition du peuplement et la dynamique des populations en analysant les différentes classes d'âge. Cette approche semi-quantitative fournit une information sur la productivité relative de la rivière mais aussi sur l'état sanitaire des individus.